

Les unités d'intervention structurée (UIS) ont été créées le 30 novembre 2019, apportant des **changements de nature transformatrice et historique** au système correctionnel fédéral. L'isolement préventif et l'isolement disciplinaire ont ainsi été éliminés et **n'existent plus** dans les établissements correctionnels fédéraux au Canada.

## Les UIS sont en place dans 15 unités opérationnelles partout au pays.

### Région de l'Atlantique

- Établissement de l'Atlantique
- Établissement Nova pour femmes

### Région du Québec

- Établissement de Donnacona
- Établissement Joliette pour femmes
- Établissement de Port-Cartier
- Centre régional de réception (Unité spéciale de détention)

### Région de l'Ontario

- Établissement de Millhaven
- Établissement pour femmes Grand Valley

### Région des Prairies

- Établissement de Bowden
- Établissement d'Edmonton pour femmes
- Établissement d'Edmonton
- Pénitencier de la Saskatchewan
- Établissement de Stony Mountain

### Région du Pacifique

- Établissement de Kent
- Établissement de la vallée du Fraser pour femmes

## Vision



Un modèle de services correctionnels fédéraux transformateur qui mise sur une approche positive axée sur les interventions pour répondre aux besoins individuels des détenus afin d'assurer la sécurité de l'établissement.

## Que sont les UIS? ?

**Sécurité :** Il s'agit d'un endroit où un détenu qui répond à des critères législatifs précis peut être placé lorsqu'il ne peut être **géré de façon sécuritaire** au sein de la population régulière.

**Participation :** Le modèle, qui mise sur une approche positive et constructive, est axé sur la **gestion des besoins** et des risques **des détenus** afin qu'ils atteignent les objectifs énoncés dans leur plan correctionnel.

**Modèle axé sur les interventions :** Les détenus ont accès à des **interventions et à des programmes ciblés** et nécessitent des services de santé qui répondent à leurs besoins et aux risques qu'ils posent.

**Transition et réintégration :** L'objectif consiste à donner aux détenus ce dont ils ont besoin pour leur permettre de **réintégrer** une population régulière dès que possible.

**Continuité :** Le modèle vise à **changer les mentalités et les comportements** afin d'offrir un environnement correctionnel sécuritaire et sain.

## À quoi ressemble une UIS? 🏢

- Les cellules des UIS ressemblent à des **cellules normales** - elles sont dotées de fenêtres.
- Les détenus ont accès à une cour, ainsi qu'à leurs effets personnels, et peuvent prendre une douche.

## Une journée typique dans une UIS 📅

Au cours d'une journée, un détenu placé dans une UIS peut :

- Interagir** avec des agents correctionnels, des intervenants de première ligne, des agents de programmes sociaux, des gestionnaires correctionnels et d'autres détenus.
- Travailler avec un **agent de libération conditionnelle** et discuter avec le **personnel des soins de santé**.
- Participer à des **programmes correctionnels et à des interventions**.
- Assister à des **séances individuelles de counseling** avec un Aîné/conseiller spirituel ou un aumônier.
- Faire de **l'exercice** à l'intérieur et/ou à l'extérieur.
- Avoir accès** à des organismes, à des visiteurs, à des bénévoles, à des enseignants et à des avocats.

## Répondre aux besoins en santé des détenus 🏥

- La décision de placer un détenu dans une UIS est fondée sur une **évaluation des circonstances et des besoins du détenu**, incluant en matière de soins de santé.
- Les détenus placés dans une UIS ont accès aux **services de santé essentiels**, y compris aux services en santé mentale.
- Les **professionnels de la santé** peuvent recommander que les conditions de détention soient modifiées ou que le détenu soit retiré de l'UIS pour des raisons de santé.
- Les professionnels de la santé **évaluent** la santé des détenus :



- Ils sont soumis à une évaluation dans les **24 heures** suivant leur placement à l'UIS.
- Ils reçoivent **quotidiennement la visite** d'un professionnel de la santé agréé et une **évaluation de la santé mentale** est réalisée dans les **28 jours**.

## Temps passé à l'extérieur de la cellule 🕒

- Les détenus ont **l'occasion de passer au moins quatre heures par jour** à l'extérieur de leur cellule pour interagir avec d'autres personnes dans le cadre de différentes activités, ce qui peut comprendre un contact avec l'aumônier du groupe confessionnel, des Aînés ou le personnel du SCC et des visites avec des êtres chers.
- Les détenus ont **l'occasion d'avoir deux heures de contacts humains réels par jour**, notamment dans le cadre de programmes, de services, d'interventions, de pratiques culturelles, religieuses et spirituelles, d'interactions avec des partenaires communautaires comme des bénévoles, et de contacts avec la famille, y compris par vidéoconférence.
- Les détenus se voient offrir **plusieurs occasions** par jour de passer du temps hors de leur cellule.

Comparativement à l'ancien modèle, **beaucoup moins** de détenus sont placés dans les UIS. En 2015-2016, il y avait 6 788 admissions en isolement préventif par rapport à 2 267 transfèrements vers une UIS en 2020-2021.

## Surveillance des UIS 👁️

- Deux **organes de surveillance** externes ont été mis sur pied en 2019 :
  - Décideurs** externes indépendants
  - Comité **consultatif** sur la mise en œuvre des UIS (CCUIS)
- Les décideurs externes indépendants examinent les cas des détenus **de façon continue et en temps réel**, puis formulent des recommandations liées aux conditions de détention et à la durée de détention. Leurs **décisions sont exécutoires**.
- Le CCUIS surveille et évalue la mise en œuvre des UIS et conseille le ministre sur toute question ou préoccupation.
- L'enquêteur correctionnel exerce aussi une surveillance.

## Défis et possibilités 📈

- Cerner et prendre des **mesures opérationnelles qui contribuent à assurer la continuité du changement culturel**, comme de la formation, de la sensibilisation et de l'éducation additionnelles.
- Communiquer **les pratiques exemplaires** à l'échelle du pays.
- Travailler à l'établissement de la **stabilité et de l'intégrité des données**, et adapter les nouvelles exigences opérationnelles aux systèmes technologiques.

## Et maintenant? 🤔

- Poursuivre le travail avec nos **organes de surveillance externe**.
- Nous avons effectué un **audit** de notre politique sur les UIS et sommes en train d'achever un **examen de la conformité**. Des travaux sont également en cours, dans le cadre d'un processus d'audit interne, pour examiner les opérations des UIS depuis leur création. Les résultats serviront à la planification des audits qui seront réalisés au sein de l'organisme en 2022-2023.
- Mettre à profit les leçons apprises** et cerner les améliorations qui peuvent être apportées **afin d'assurer une cohérence** au sein de nos unités opérationnelles à l'échelle du pays.
- S'employer à **transformer la culture et à assurer la continuité du changement** par l'autoréflexion et l'amélioration continue.